



REACTION 19
Association Loi 1901
Agrément n° W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
de la Jeunesse et des Sports
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 28 mai 2021

Objet : Lettre au Ministre
Information sur la citation directe contre les Recteurs d'académie

Envoyée par LRAR N°1A 191 761 6863 6

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

L'Association REACTION 19 que nous présidons, et qui compte aujourd'hui près de 70.000 adhérents ainsi que plusieurs dizaines de milliers de sympathisants, a été alertée par des dizaines de parents d'élèves de tout âge de l'état d'hypoxie de leurs enfants à la suite du port prolongé du masque à l'école.

C'est dans ce cadre que l'Association a mis en place une opération dite « OXYCHILD » visant à mesurer le taux d'oxygénation des élèves à la sortie des établissements scolaires après une journée d'école passée avec le masque de protection.

Les mesures ont été prises à l'aide d'un OXYMETRE, dispositif médical en vente en pharmacie, et dont l'utilisation est recommandée par la Haute Autorité de Santé dans sa décision n° 2021.0107/DC/SBP du 8 avril 2021.

La Haute autorité de santé a d'ailleurs validé sans équivoque la position de notre Association puisqu'elle a indiqué que « *la mesure de la saturation en oxygène au doigt fait partie de l'évaluation médicale d'un patient* ».



Association Loi 1901 – Agrément n°W751256495
68 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
<https://reaction19.fr>



Au regard des résultats extrêmement alarmants relevés par différents parents d'élèves, lesquels caractérisent les états d'hypoxie avérés de certains enfants, l'Association REACTION 19 a, par LRAR du 24 mars 2021, informé l'ensemble des trente-six recteurs d'Académie répartis sur le territoire, des dangers créés par le port du masque prolongé sur la santé des enfants.

Sur la base de ce constat, dûment étayé, l'Association REACTION 19 a ainsi mis en demeure chacun des trente-six recteurs d'Académie de prendre toute mesure nécessaire pour assurer la protection de la santé des élèves et, en tout état de cause, de cesser de faire appliquer l'obligation du port du masque aux élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées.

En outre, par un manifeste du 18 mai dernier, des professionnels de l'éducation se sont insurgés contre les mesures injustifiées et disproportionnées qui les font « devenir, malgré eux, des maltraitants ».

Malheureusement, nous sommes au regret de constater qu'au jour de la présente, aucune mesure n'a été prise dans une quelconque académie.

Ce refus délibéré de prendre des mesures, en dépit de la connaissance du risque causé chaque jour à des milliers d'élèves, est susceptible de caractériser des infractions pénales d'une particulière gravité.

Partant, nous tenons, par la présente, à vous informer de l'intention de l'Association REACTION 19 d'engager des actions pénales directes à l'encontre des Recteurs d'Académie.

A ce titre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le projet de citation directe que nous entendons déposer.

L'objectif premier étant de préserver la sécurité et la santé des enfants, nous nous tenons néanmoins à votre entière disposition dans un délai de dix jours pour en discuter et tenter de trouver de concert des solutions visant à assurer le bien-être de nos enfants.

A défaut de tout contact utile, nous délivrerons aux trente-six académies la citation directe fournie en pièce jointe.

Vous trouverez ci-joint copie des courriers que nous adressons également à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier Ministre.





Copie de la présente est adressée à ces derniers.

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

ASSOCIATION REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président
P.J : Projet de citation directe

Monsieur Riccardo MEREU
Co-Président

